



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28 mai 2020

Evolution annuelle des tarifs d'utilisation des réseaux d'électricité

La grille tarifaire des tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité dans les domaines de tension HTB, c'est-à-dire celle appliquée aux utilisateurs du réseau de transport d'électricité, évoluera en moyenne de - 1,08 % au 1^{er} août 2020.

Cette évolution résulte de la prise en compte de l'inflation constatée + 0,92 % compensée par un solde du compte de régularisation des charges et des produits (CRCP) à apurer au 1^{er} janvier 2020 significativement inférieur à celui du 1^{er} janvier 2019 (impact de -2% sur le tarif).

La grille tarifaire des tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité dans les domaines de tension HTA et BT, c'est-à-dire celle appliquée aux utilisateurs du réseau de distribution d'électricité, évoluera en moyenne de + 2,75 % au 1^{er} août 2020.

Cette évolution résulte de la prise en compte de l'inflation constatée + 0,92 % à laquelle s'ajoute un solde du compte de régularisation des charges et des produits (CRCP) à apurer au 1^{er} janvier 2020 significativement supérieur à celui du 1^{er} janvier 2019 (impact de + 1,85% sur le tarif) notamment du fait de la contribution exceptionnelle d'Enedis en 2019 au Fonds de Péréquation de l'Electricité pour rattrapage des années de 2012 à 2019.

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr et Anne DELAROCHE : 01.44.50.42.72 – anne.delaroche@cre.fr

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.